



La cmeq

sous le sceau de la
modernisation



TABLE DES MATIÈRES

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2024-2025	04
LE MOT DU PRÉSIDENT	05
LE MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	06

LA CMEQ SOUS LE SCEAU DE LA MODERNISATION

01	
DES ÉVÉNEMENTS TRANSFORMATEURS AU SEIN DE L'INDUSTRIE	07

02	
LA CMEQ ENTREPREND LA MODERNISATION DE SES RÈGLES DE GOUVERNANCE	10

03	
DES ÉVÉNEMENTS QUI FONT ÉVOLUER LE MÉTIER	12

04	
DES PARTENARIATS ACCÉLÉRATEURS DE CHANGEMENT	16

05	
DES DÉVELOPPEMENTS MARQUEURS DE CHANGEMENT	17

06	
UNE ORGANISATION CONTRIBUTRICE	19

07	
UNE GESTION FINANCIÈRE AGILE	22

08	
UN MILIEU DE TRAVAIL STIMULANT	23

09	
UNE PRÉSENCE CONTINUE DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION	24

10	
LA CMEQ EN UN CLIN D'ŒIL	25

LES STATISTIQUES 2024-2025	26
LE MOT DU TRÉSORIER	29
LES ÉTATS FINANCIERS	30
- Rapport de l'auditeur indépendant	30
- Bilan	33
- Résultats de l'exercice	34
- Évolution des soldes de fonds	35
- Flux de trésorerie	36
- Notes complémentaires	37
- Renseignements supplémentaires	44
LES RENCONTRES DES COMITÉS	46
L'ORGANIGRAMME AU 31 JUILLET 2025	47

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2024-2025



**ERIK
KINGSBURY**
PRÉSIDENT

Section Outaouais



**MICHEL
ROBERT**
PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Section Vallée Yamaska



**DAVID
PARÉ**
DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Section Longueuil – Sorel



**GUYLAINE
QUESSY**
SECRÉTAIRE

Section Côte-Nord



**SYLVAIN
LEPAGE**
TRÉSORIER

Section Rimouski



**MICHEL
CARON**
ADMINISTRATEUR

Section Outaouais



**RODRIGUE
HUARD**
ADMINISTRATEUR

Section Gaspésie – Les îles



**FRÉDÉRIC
GAGNON**
ADMINISTRATEUR

Section Côte-Nord



**MARIO
SIROIS**
ADMINISTRATEUR

Section Laurentides



**NANCY
OLIVIER**
PRÉSIDENTE SORTANTE

Section Québec

LE MOT DU PRÉSIDENT



**ERIK
KINGSBURY**
PRÉSIDENT PROVINCIAL

Mon deuxième mandat a été intense et très formateur. Ce que je retiens le plus, c'est l'engagement. Tout changement demande du temps et de l'adaptation. Mais j'ai vu, partout au Québec, des maîtres électriciens passionnés et engagés. Ce sont eux qui font avancer notre corporation et notre métier.

Dans la vie d'une organisation, réviser les règles de gouvernance est toujours un moment charnière. Pas toujours facile, mais nécessaire. Et j'ajouterais, enrichissant! Lors de la tournée des sections, trois préoccupations ont été exprimées :

- L'inspection des travaux est essentielle pour assurer la qualité et la sécurité des installations électriques;
- La pénurie de main-d'œuvre est une inquiétude quotidienne qui touche l'ensemble des régions. On doit repenser nos façons de recruter, de former et de retenir la relève;
- La formation continue des travailleurs ne doit pas être une option, mais une obligation. Plusieurs entrepreneurs constatent que des compagnons électriciens expérimentés ne se forment plus. Dans une industrie qui change vite, ça représente un enjeu.

À cela s'ajoute la transformation numérique, un dossier très présent dans les sections. Il est aussi beaucoup question d'intelligence artificielle avec à la fois de l'intérêt et de l'inquiétude. Les membres se demandent comment intégrer ces nouvelles technologies dans leur réalité entrepreneuriale quotidienne.

Enfin, la transformation du CPA en forum provincial a été très bien accueillie. Les membres apprécient la formule qui permettra d'avoir des rencontres plus dynamiques durant lesquelles ils pourront partager leur expérience personnelle, défendre les acquis et protéger le métier dans une industrie en transformation.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé au processus de consultation. Votre apport est essentiel et témoigne de la vitalité de notre Corporation.

Je remercie les membres du Comité exécutif qui m'ont soutenu au cours de mes deux mandats. Sans votre contribution engagée et soutenue alimentée par nos échanges respectueux et francs, mes mandats n'auraient pas été aussi constructifs.

Pour bâtir l'avenir, il faut une équipe solide. C'est ce que vous m'avez offert.

En terminant, je tiens à souligner le travail acharné de la Direction générale, qui ne compte ni son temps ni les efforts pour défendre les intérêts des entrepreneurs électriciens et protéger le public.

À une époque où tout se transforme, il faut pouvoir se référer au passé pour mieux évaluer les enjeux de demain. Je remercie l'équipe de la permanence sur qui nous pouvons compter.

Erik Kingsbury, Président provincial

LE MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



JULIE SENÉCAL

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE

L'année 2024-2025 aura été résolument marquée par la modernisation. Ce vaste mouvement de transformation s'est déployé tant au sein de la CMEQ que dans l'ensemble de l'industrie de la construction. Des dossiers portés de longue date par la CMEQ — notamment ceux de l'inspection et du paiement rapide — ont connu des avancées déterminantes.

La mise en œuvre de la *Loi modernisant l'industrie de la construction*, l'adoption de la *Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public*, ainsi que l'entrée en vigueur du *Règlement sur les paiements et le règlement rapides des différends* viendront, à terme, transformer en profondeur les pratiques de l'industrie. Ces changements, attendus depuis longtemps, témoignent d'une volonté collective d'adapter notre secteur aux réalités actuelles.

Dans un contexte où la hausse des coûts de construction préoccupe, et où l'on cherche à accroître la productivité et l'efficacité, la CMEQ se devait elle aussi d'initier un chantier de modernisation — celui de ses propres règles de gouvernance. Cette démarche prend une résonance toute particulière cette année, alors que nous célébrons le **75^e anniversaire de la CMEQ**.

L'un des grands défis de cette transformation est de mettre en place une gouvernance plus agile et alignée sur les principes contemporains de saine gestion, tout en préservant ce qui fait la force et l'unicité de notre organisation : l'implication de nos membres et leur profond sentiment d'appartenance à la Corporation.

Refondre nos règles de gouvernance est un exercice ambitieux, qui s'échelonne sur au moins deux ans. Le processus est déjà bien engagé, et plusieurs décisions structurantes ont été prises, appelées à transformer nos instances.

C'est également un exercice exigeant, qui demande de la vision, de la rigueur et du courage. Je tiens donc à remercier chaleureusement les membres qui prennent part à cette réflexion collective. Par leur engagement, ils contribuent activement à faire évoluer la CMEQ et à bâtir son avenir.

Je suis également reconnaissante à l'égard de la contribution de l'équipe de la permanence. Comme ce rapport en témoigne, le rythme de travail a été soutenu et la qualité du travail rendu excellente.

Je vous souhaite bonne lecture,

Julie Senécal, directrice générale et vice-présidente exécutive

DES ÉVÉNEMENTS TRANSFORMATEURS AU SEIN DE L'INDUSTRIE



En 2024, le ministre du Travail, Jean Boulet, a entrepris de transformer l'industrie de la construction en faisant adopter par l'Assemblée nationale notamment deux projets de loi, soit le PL 51 *Loi modernisant l'industrie de la construction* (maintenant identifiée Loi 19) et le PL 76 *Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public* (maintenant identifiée Loi 35). La mise en application de la Loi sur la modernisation de l'industrie et la rédaction du règlement d'application du PL 76 ont imposé à la CMEQ un calendrier de travail chargé en 2025.

PL 51 LOI MODERNISANT L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

La nouvelle législation adoptée en mai 2024 vise à accroître la productivité, à favoriser une meilleure organisation du travail, à faciliter l'accès à l'industrie aux groupes sous-représentés, à optimiser le régime de négociation collective et à renforcer la gouvernance, le rôle et le fonctionnement de la CCQ. Il est prévu que le déploiement de ces modifications se fasse de façon graduelle.

En 2025 sous le leadership de la CCQ, la CMEQ en collaboration avec les représentants des associations syndicales et patronales, a notamment participé à la mise en place de mesures visant à accroître la productivité ainsi que des mesures pour faciliter l'accès à l'industrie et favoriser l'inclusion.

Directions impliquées : DG, DCP

DES ÉVÉNEMENTS TRANSFORMATEURS AU SEIN DE L'INDUSTRIE (SUITE)

PL 76 POUR LA QUALITÉ DES TRAVAUX ET LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

L'adoption du Projet de loi 76 *Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public* représente l'aboutissement de plusieurs années de représentation de la part de la CMEQ. C'est donc avec fierté et enthousiasme que le 22 octobre 2024, elle a présenté son mémoire comprenant neuf recommandations, dont :

- Qu'une des étapes charnières de l'inspection des travaux ait systématiquement lieu avant la fermeture des murs;
- Que la RBQ conserve son pouvoir d'inspection afin de garantir la sécurité et la conformité des travaux de construction, même lorsque la réalisation d'inspections est déléguée à des professionnels par le biais d'un contrat;
- Que se poursuivent les travaux quant à la révision du mode de tarification de la RBQ afin que la tarification reflète les activités réalisées par la RBQ en matière d'inspection.

En raison du court délai (18 mois) accordé à la Régie pour adopter le projet de règlement comprenant un nouveau modèle d'inspection des travaux, le rythme de travail des membres du Comité coordonnateur inspection (CCI), dont fait partie la CMEQ, est assidu et demande un investissement de temps important.

Il en est de même pour les travaux du Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à qui la RBQ a confié le mandat en 2024 de concevoir un guide de bonnes pratiques pour la surveillance des travaux de construction de bâtiments au Québec. La CMEQ siège au comité de normalisation et anime les séances du sous-comité électricité.

Directions impliquées : DG, DSTSST

L'INDUSTRIE EN RÉACTION AUX TARIFS DOUANIERS

Déjà très sollicitée par la refonte de la Loi R-20 et par la négociation des conventions collectives, l'industrie de la construction a été confrontée à un climat d'incertitude politique et économique en raison de l'imposition de tarifs douaniers par l'administration américaine.

Elle s'est donc solidarisée de nouveau pour interpeller d'une seule voix les autorités gouvernementales. Le principal objectif de ce regroupement consiste à veiller à la prise en compte des défis et solutions des entreprises de l'industrie québécoise de la construction, alors que les gouvernements du Québec et du Canada évaluent leurs options pour riposter à la menace tarifaire. La CMEQ s'est quant à elle assurée que les intérêts des entrepreneurs électriciens soient bien représentés auprès des instances.

Direction impliquée : DG

Des représentants d'associations membres de la Coalition. Dans l'ordre habituel : Guy Parent, APESIQ; Steve Boulanger, CMMTQ; Julie Senécal, CMEQ; Caroline Amireault, AQEI; Éric Côté, CEGQ; Mathieu Tremblay, ACRGTQ.



Julie Senécal, Maire-Anne Polonia, Michel Bonneau et Erik Kingsbury ont présenté en commission parlementaire le mémoire de la CMEQ sur le PL 76.



LE PAIEMENT RAPIDE

Bien qu'elle se soit réjouie de la publication d'un premier projet de *Règlement sur les paiements et règlement rapides des différends en matière de travaux de construction* le 3 juillet 2024, la Coalition contre les retards de paiement dans la construction (Coalition), dont fait partie la CMEQ, se mobilise à nouveau, ce premier projet de règlement ne répondant pas aux attentes de l'industrie. Devant cette levée de boucliers de la part de la Coalition qui, rappelons-le, porte ce dossier depuis plus de 13 ans, le gouvernement dépose le 23 avril 2025 un deuxième projet de règlement qui reprend plusieurs recommandations de la Coalition.

Demeure toutefois un enjeu majeur, dont la Coalition a fait part au Secrétariat du Conseil du trésor. Le 30 juillet dernier, le projet de règlement final est adopté, pour une entrée en vigueur le 8 septembre 2025. La Coalition constate avec une très grande satisfaction que ses préoccupations ont été entendues et efficacement adressées.

Le *Règlement sur les paiements et règlement rapides des différends en matière de travaux de construction* ne visant que les contrats des organismes publics (Transports, SQI, santé, éducation, etc.), la Coalition poursuit ses démarches pour que le paiement rapide soit étendu, notamment aux contrats des municipalités. C'est ainsi qu'elle revendique, lors du dépôt du PL 79 *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux* et

modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux que des dispositions visant le paiement et le règlement rapide des différends pour les travaux de construction municipaux soient incluses dans cette loi.

Le 18 mars 2025, la Coalition obtient gain de cause lors de l'adoption du PL 79 qui intègre les amendements proposés par la Coalition. Il s'agit d'une victoire importante pour l'industrie de la construction.

Direction impliquée : DG

NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Bien que la CMEQ ne soit pas une association sectorielle d'employeurs au sens de la Loi R-20, elle a participé aux consultations de l'ACQ pour les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI) visant le renouvellement des conventions collectives dans l'industrie de la construction. Celles-ci sont entrées en vigueur le 1er mai 2025 pour une durée de quatre ans.

Direction impliquée : DG



02

LA CMEQ ENTREPREND LA MODERNISATION DE SES RÈGLES DE GOUVERNANCE



Parallèlement au processus de transformation qui mobilise l'industrie, la CMEQ a entrepris de moderniser ses règles de gouvernance, fondement de la Corporation. L'objectif de la refonte est d'apporter des modifications à la *Loi sur les maîtres électriciens* ainsi qu'aux règlements s'y rapportant afin d'alléger la structure de gouvernance actuelle de la CMEQ.

Une vaste consultation a donc été entreprise, laquelle se poursuivra en 2025-2026.

LES INSTANCES SONT CONSULTÉES

À l'automne 2024, les membres du Comité exécutif et du Conseil provincial d'administration ont été consultés sur le modèle de gouvernance devant être privilégié. Il a été décidé qu'à terme, le Comité exécutif sera aboli, les fonctions du Conseil provincial d'administration seront transformées et un Forum provincial consultatif sera instauré.

Direction impliquée : DG

LA TOURNÉE DES SECTIONS EST ENTREPRISE

À la fin mai, les dirigeants amorcent une tournée pour rencontrer les membres des sections. Fin juillet, 13 des 17 sections avaient été visitées et 297 personnes rencontrées. Le but de ces consultations est de présenter les modifications à la *Loi sur les maîtres électriciens*, de sonder les membres et de connaître leurs préoccupations quant aux changements à apporter aux règlements afin d'alimenter la réflexion de la Direction générale, du Comité de législation et réglementation, du Comité exécutif et du Conseil provincial d'administration.

LA CMEQ ENTREPREND LA MODERNISATION DE SES RÈGLES DE GOUVERNANCE (SUITE)

- Gaspésie – Les îles – 24 mai 2025
- Sainte-Anne-de-la-Pocatière – 26 mai 2025
- Lanaudière – 29 mai 2025
- Longueuil-Sorel – 3 juin 2025
- Vallée Yamaska – 4 juin 2025
- Québec – 5 juin 2025
- Outaouais – 9 juin 2025
- Abitibi-Témiscamingue – Baie-James – 11 juin 2025
- Laurentides – 17 juin 2025
- Centre-du-Québec – 18 juin 2025
- Rimouski – 2 juillet 2025
- Côte-Nord – 4 juillet 2025
- Montréal – 8 juillet 2025

LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES À LA LOI SUR LES MAÎTRES ÉLECTRICIENS SONT INTÉGRÉES AU PL 101

Le 24 avril dernier, le projet de loi 101 *Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail* par lequel les modifications à la *Loi sur les maîtres électriciens* ont été introduites, est présenté à l'Assemblée nationale par le ministre Boulet.

Direction impliquée : DG



La CMEQ présente le projet de modernisation de ses règles de gouvernance aux membres de la section Côte-Nord.

03

DES ÉVÉNEMENTS QUI FONT ÉVOLUER LE MÉTIER



La CMEQ organise ou collabore à l'organisation d'événements qui sont autant d'occasions pour les membres d'obtenir des informations sur les défis de l'industrie de la construction ou de suivre des formations sur les nouveautés technologiques et réglementaires utiles à la gestion d'une entreprise en électricité.

74^e CONGRÈS DE LA CMEQ

Le 74^e congrès de la CMEQ s'est tenu du 24 au 26 octobre 2024 à l'hôtel Hilton Lac-Leamy sous le thème : *Les entrepreneurs électriciens, une ressource naturelle*. Ce thème faisait écho à la transition énergétique du gouvernement du Québec, ainsi qu'au *Plan d'action 2035* d'Hydro-Québec. Le programme du congrès visait à informer et à mobiliser les entrepreneurs électriciens à l'égard de la transition énergétique. En phase avec le thème du congrès, deux formations sont dispensées : *Miser sur l'efficacité énergétique : une opportunité d'affaire payante* et *Comment faire un branchement de 400 A ou rénover de 400 à 600 A*.

Directions impliquées : DG, DCP, DF

« Vous êtes des acteurs clés! » – Jean Boulet.

De gauche à droite : Suzanne Tremblay, députée de Hull; Erik Kingsbury, président; Jean Boulet, ministre du Travail; Julie Senécal, DG; Mathieu Lévesque, député de Chapleau et Michel Beaudoin, PDG de la RBQ



DES ÉVÉNEMENTS QUI FONT ÉVOLUER LE MÉTIER (SUITE)

74^E CONGRÈS DE LA CMEQ EN PHOTOS



L'ExpoShow a remporté un vif succès.



Jean Larivière de la section Mauricie a reçu le Prix Engagement notamment pour sa contribution aux formations tests.



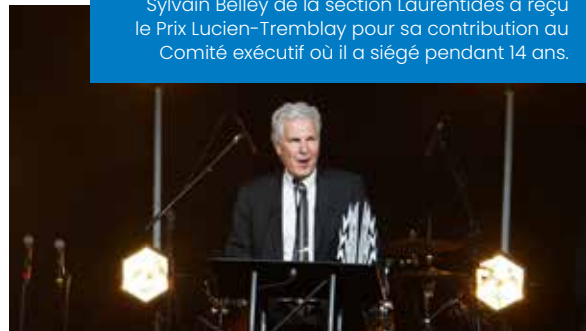
Daniel Breton de MEC, Daniel Sarrazin et Alain Fiset, entrepreneurs électriciens, étaient les panelistes du Forum sur la transition énergétique.



Nathalie Morin de la section Longueuil – Sorel est la première femme à recevoir le Prix Grande Distinction pour la saine gestion de sa section à titre de présidente.



La campagne CorpoActif 2024 a permis d'amasser 48 989 \$ qui ont été redistribués à plus de 26 organismes au Québec.



Sylvain Belley de la section Laurentides a reçu le Prix Lucien-Tremblay pour sa contribution au Comité exécutif où il a siégé pendant 14 ans.

DES ÉVÉNEMENTS QUI FONT ÉVOLUER LE MÉTIER (SUITE)

MARS, MOIS DE LA FORMATION

L'événement en ligne *Mars, mois de la formation* en était à sa 5^e édition. Pour l'occasion, quatre webinaires gratuits ont été diffusés. Plus de 670 personnes y ont participé.

Directions impliquées : DF, DCP, DGPTI



DES ÉVÉNEMENTS QUI FONT ÉVOLUER LE MÉTIER (SUITE)

MCEE 2025

Le salon MCEE s'est déroulé au Palais des congrès de Montréal les 24 et 25 avril 2025. Les visiteurs du salon ont été nombreux (5 124). Le secteur « électricité et éclairage » regroupait 114 exposants. Les cinq conférences en électricité et éclairage ont suscité l'intérêt de près de 500 participants.

À l'occasion de cet événement rassembleur, la CMEQ a dévoilé une version épurée et moderne de son logo. Près d'une centaine de membres ont assisté au lancement.

Directions impliquées : DG, DCP, DAJQP, DF

TABLES RÉGIONALES ET PROVINCIALE

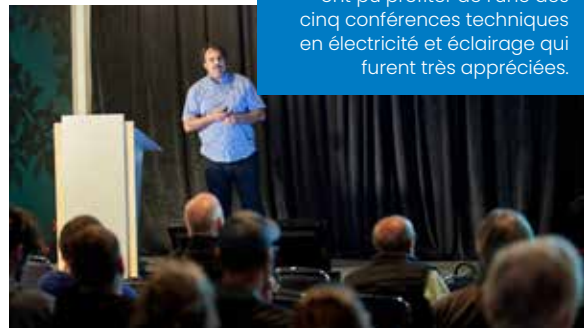
La qualité des relations entre Hydro-Québec (HQ) et les entrepreneurs électriciens est au cœur du quotidien des entrepreneurs. Pour cette raison, la CMEQ et HQ ont tenu 14 tables régionales avec pour objectif d'échanger sur les réalités de terrain.

De plus, neuf tables provinciales réunissant la Direction générale de la CMEQ et des dirigeants d'HQ ont eu lieu pour discuter d'enjeux suprarégionaux.

Directions impliquées : DG, DSTSST



La salon MCEE s'est tenu les 24 et 25 avril 2025 au Palais des congrès



Les visiteurs du salon MCEE ont pu profiter de l'une des cinq conférences techniques en électricité et éclairage qui furent très appréciées.



Plusieurs membres sont venus à la rencontre des directions de la CMEQ.



Près d'une centaine de membres ont assisté au dévoilement du logo modernisé de la CMEQ.

04

DES PARTENARIATS ACCÉLÉRATEURS DE CHANGEMENT



Dans un contexte où foisonnent les projets et les changements, la CMEQ doit pouvoir compter sur des partenariats pour rendre des services dont les entrepreneurs ont besoin dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

- Dans le but d'aider les entreprises membres à se conformer à la Loi 25, qui renforce la protection des renseignements personnels et la vie privée, la CMEQ a convenu d'un partenariat avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT). Ce partenariat propose une solution qui allège le fardeau des entrepreneurs dans l'exercice de conformité dont ils sont imputables;
- La formation continue obligatoire (FCO) oblige la CMEQ à enrichir régulièrement son catalogue de formations sur le CEF. Pour y arriver, elle a négocié des partenariats avec :
 - IES-Montréal afin d'offrir davantage de formations en éclairage;
 - L'Institut de gouvernance numérique (IGN) pour la diffusion d'un webinaire ainsi qu'un parcours de trois formations sur la transformation numérique :
 - Bases de la transformation numérique pour l'entrepreneur en construction;
 - Leadership et outils numériques pour l'entrepreneur en construction;
 - Maîtrisez votre futur : transformation numérique et innovation pour les entrepreneurs en construction (Webinaire);
 - Sécurité et gestion des données pour les entreprises de l'industrie de la construction.
- RVE inc. pour la diffusion d'une nouvelle formation sur la gestion d'énergie pour la recharge des véhicules électriques à domicile;
- L'APECQ pour la diffusion de six formations sur la comptabilité et les finances :
 - L'ABC de l'impôt afin d'abaisser votre charge fiscale;
 - Analyse financière et indicateurs financiers;
 - Contrôle interne en construction — Prévenir la fraude, la négligence et les erreurs;
 - Initiation à la comptabilité;
 - Lecture et interprétation des états financiers;
 - Processus budgétaire.

Directions impliquées : DF, DCP

DES DÉVELOPPEMENTS MARQUEURS DE CHANGEMENT

La CMEQ a livré de nombreux projets qui lui permettent d'être en cohérence avec les changements s'opérant dans l'industrie.

PLUS D'OUTILS NUMÉRIQUES

- Revoit la grille des taux de référence et ses documents afférents désormais en mode numérique exclusivement
- Met en place le *Flash Info*, une infolettre hebdomadaire;
- Réalise une refonte du site web de la CMEQ;
- Développe le Calculateur calibre du branchement principal et des sous-branchements d'un bâtiment duplex, triplex ou quadruplex;
- Transforme des formulaires PDF en formulaire interactifs;
- Poursuit le virage informatique des examens administrés par la CMEQ et acquiert des équipements informatiques en soutien aux examens;

- Développe des interfaces dans Gestion CMEQ permettant de recevoir les demandes provenant de la Zone Entreprise. Un projet initié par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin d'offrir des services en ligne aux entreprises.

Directions impliquées : DG, DFA, DCP, DSTSST, DAJQP, DGPTI

DES AMÉLIORATIONS INFORMATIQUES ATTENDUES

- Conçoit et intègre de nouveaux modules (Qualification, Finances et administration et Formation) à la base de données Gestion CMEQ/SRC afin d'optimiser les opérations, notamment en lien avec les opérations de la qualification et la gestion des consentements dans le cadre des examens;

DES DÉVELOPPEMENTS MARQUEURS DE CHANGEMENT (SUITE)

- Poursuit les travaux afin d'améliorer les infrastructures informatiques et la sécurité de celles-ci dans le but d'offrir des outils de travail collaboratif.

Directions impliquées : DG, DGPTI, DAJQP, DFA, DCP

EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

- Présente sept nouvelles formations :
 - Bornes de recharge rapide de niveau 3 : surmontez les obstacles techniques;
 - Calculateur de branchement pour duplex, triplex et quadruplex : simplifiez vos calculs;

- Comment faire un branchement de 400 et 600 A (à 120/240V et 347/600V);
- Comprendre les différentes stratégies de contrôle de l'éclairage;
- Éclairage mélanopique : ce que les professionnels doivent savoir;
- Loi 25 : impacts et obligations pour les entrepreneurs électriciens;
- Miser sur l'efficacité énergétique : un choix intelligent.

Directions impliquées : DF, DSTSST



UNE ORGANISATION CONTRIBUTRICE



La CMEQ occupe une place prépondérante au sein de l'industrie à titre d'organisation représentant l'ensemble des entrepreneurs électriciens; à titre d'organisme mandataire du gouvernement pour l'octroi de la licence d'entrepreneur électricien, de même qu'à titre d'organisme règlementaire dans le cadre de l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des maîtres électriciens*.

Ces rôles et fonctions de la CMEQ ont donné lieu à une explosion du nombre de rencontres au sein de l'industrie où sa présence est requise.

À LA MODERNISATION DE L'INDUSTRIE

EN COLLABORATION AVEC LA RBQ ET LA CMMTQ :

- Participe aux rencontres du Comité coordonnateur inspection (CCI) pour revoir le modèle d'inspection des nouveaux bâtiments en conformité avec la *Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public*;

- Participe au groupe de travail mis en place par le ministère du Travail pour réviser les ententes relatives au mandat confié à la CMEQ quant à la qualification professionnelle de ses membres;
- Participe aux travaux entourant la mise en place d'une formation initiale obligatoire.

Direction impliquée : DG, DSTSST, DAJQP

UNE ORGANISATION CONTRIBUTRICE (SUITE)

À LA CCQ

Participe aux rencontres sur la Gouvernance stratégique instaurées dans la foulée de l'adoption de la *Loi modernisant l'industrie de la construction* dont l'un des objectifs est de renforcer la gouvernance, le rôle et le fonctionnement de la Commission de la construction du Québec.

Directions impliquées : DG, DAJQP

EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Participe aux consultations du Comité canadien sur la révision des examens pour l'obtention du sceau rouge (*Red Seal*);

Direction impliquée : DSTSST

À L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS SERVICES CLIENT

HQ

- Collabore à la mise en place du projet pilote pour le rescelllement des compteurs;
- Collabore à des rencontres pour la mise en place et la diffusion du projet « Obtenir des informations plus tôt ».

BSDQ

Poursuit les travaux de conception et de rédaction de fiches explicatives d'articles du Code de soumission en vue de vulgariser l'application des règles de soumission.

Directions impliquées : DSTSST, DAJQP

À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

HQ

Collabore à la conception de l'*Espace pro*, une plateforme libre-service où se retrouvera notamment la nouvelle DA/DT en ligne d'HQ. La CMEQ collabore aussi à l'élaboration du plan de communication qui présentera la plateforme aux membres.

Directions impliquées : DSTSST, DCP

CCQ

Participe aux forums SALCC spéciaux concernant l'évolution du *Chantier numéricq* (anciennement Mistral) qui, à terme, sera la plateforme de services en ligne pour les travailleurs et les employeurs de la construction.

Directions impliquées : DAJQP, DCP

À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Participe au colloque d'Énergie solaire Québec les 7 et 8 avril 2025;
- Participe au Forum sur la décarbonation des bâtiments intitulé Bâtiments Net Zéro au Québec : Atelier « Des idées à l'action » (11 mars 2025), organisé par l'Alliance pour la décarbonation des bâtiments;
- Participe au Forum stratégique sur l'avenir énergétique du Québec (2 juin 2025) organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
- Participe à la rencontre réunissant des députés provinciaux (16 juin 2025) en matière de décarbonation des bâtiments.

Directions impliquées : DG

UNE ORGANISATION CONTRIBUTRICE (SUITE)

À LA TRANSFORMATION SOCIALE DES CHANTIERS

- Participe à la Table de concertation des associations de l'industrie sur l'inclusion des groupes sous-représentés et les climats sains;
- Participe à la campagne de reconnaissance des entrepreneurs ayant ou ayant eu à leur emploi au moins une femme détenant une carte de compétence au cours de l'année 2024. Dans ce cadre, 461 entreprises en électricité ont reçu la mention Certifié Mixité 2024;
- Participe au gala de reconnaissance « Elles sont faites pour la job » et remet deux bourses de 500 \$ à des femmes s'étant démarquées durant leur formation en électricité.

Directions impliquées : DG, DCP

À LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE LA RELÈVE

- Soutien les centres de formation professionnelle qui offrent l'alternance travail-études dans le programme de formation en électricité;
- Participe aux Olympiades québécoises des métiers et des technologies du 7 au 10 mai 2025. La CMEQ remet 12 bourses aux compétiteurs en électricité;
- Collabore à la campagne Fiers et compétents.

Directions impliquées : DG, DCP, DF



07

UNE GESTION FINANCIÈRE AGILE



Dans un monde en effervescence continu, la CMEQ s'efforce d'avoir une gestion financière agile. Elle doit être au fait de l'actualité afin de prendre les décisions qui préserveront l'intégrité de ses actifs. Les fonds d'investissement CORMEL | SÉCURE, majoritairement constitués d'actions, sont particulièrement sensibles à l'évolution des marchés financiers. Une attention vigilante leur est accordée.

- Révise la méthodologie de préparation des budgets afin d'y inclure dorénavant une prévision pour le résultat du BSDQ et les fluctuations des placements dans les fonds CORMEL | SÉCURE;
- Demande à la firme Montrusco Bolton Investments inc. d'effectuer certains changements pour maximiser la création de valeur dans les fonds CORMEL | SÉCURE. Une modification de l'allocation de l'actif est effectuée pour le fonds CORMEL et Montrusco Bolton procède à l'implantation du modèle de réallocation constante pour les deux fonds;
- Réalise une campagne d'adhésion au Programme d'épargne collectif des fonds d'investissement CORMEL | SÉCURE. Résultat : 324 823 \$ de nouveaux investissements;
- Procède à l'ajout du CELIAPP aux choix de régimes dans Le Programme d'épargne collectif des fonds d'investissement CORMEL | SÉCURE.

Directions impliquées : DF, DCP

UN MILIEU DE TRAVAIL STIMULANT



Le monde du travail évolue et la CMEQ a à cœur d'offrir à ses employés des formations pour rester à jour.

- L'ensemble des employés ont été conviés à une formation sur les cybermenaces;
- L'équipe des affaires juridiques a participé à une formation sur les ordonnances de communication qui permettent d'obliger une personne de fournir des renseignements ou documents dans le cadre d'une enquête en exercice illégal;
- Des membres de la permanence ont bénéficié d'une formation sur l'intelligence artificielle et les outils de communications qu'elle offre;
- L'équipe de direction a participé à un atelier pour améliorer la compréhension des talents d'un individu (TrimMetrix DNA).

Directions impliquées : DF, DAJQP, DCP, DGPTI

09

UNE PRÉSENCE CONTINUE DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION



La Corporation collabore à de nombreux comités sur une base régulière dans le cadre de sa mission. Elle participe au :

- Conseil d'administration de l'Association canadienne des entrepreneurs électriciens (CECA);
- Comité technique RBQ/CMEQ/HQ;
- Comité consultatif provincial sur l'électricité du Québec;
- Rencontres sur la formation continue obligatoire pour l'évolution des outils de déclaration et le suivi quant à la deuxième période de référence, en collaboration avec la RBQ et la CMMTQ.

Directions impliquées : DSTSST, DF, DAJQP, DCP

10

LA CMEQ EN UN CLIN D'ŒIL



3 992

C'EST LE NOMBRE D'ENTREPRISES
MEMBRES AU 31 JUILLET 2025



58

C'EST LE NOMBRE D'ASSEMBLÉES
DE SECTION TENUES



1 493

C'EST LE NOMBRE DE
PARTICIPATIONS AUX
ASSEMBLÉES DE SECTION



27 192

C'EST LE NOMBRE D'APPELS REÇUS



1 754

C'EST LE NOMBRE D'EXAMENS
ADMINISTRÉS PAR LA CMEQ



297

C'EST LE NOMBRE DE PERSONNES
RENCONTRÉES À L'OCCASION DE
LA TOURNÉE DES SECTIONS SUR
LES RÈGLES DE GOUVERNANCE

STATISTIQUES



DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

	2024-2025	2023-2024
Nombre de demandes de supports internes pour les employés de la CMEQ	1 200	600

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET SST

Formations et conférences techniques données par l'équipe de la DSTSST

	2024-2025	2023-2024
Formations en classe et virtuelles	48	95
Conférences de sections	38	40
Conférence/formation hors CMEQ	1	1

Appels téléphoniques pour des avis techniques

	2024-2025	2023-2024
Appels répondus	10 003	10 868

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

AFFAIRES JURIDIQUES

Demandes d'informations (membres et consommateurs)

	2024-2025	2023-2024
Appels téléphoniques	1 862	2 041
Web	123	124

Nombre de plaintes reçues

	2024-2025	2023-2024
BSDQ	166	103
Règlement sur la discipline des membres de la CMEQ	187	192
Exercice illégal	213	238

Exercice illégal

	2024-2025	2023-2024
Nombre de plaintes – annonce	46	50
Nombre de plaintes – travaux	167	188
Dossiers autorisés par le CPA	37	17

Activités des comités

	2024-2025	2023-2024
Comité d'étude des plaintes (dossiers entendus)	225	199
Comité de discipline (dossiers entendus)	138	144
Comité d'appel (dossiers entendus)	3	2

Autres

	2024-2025	2023-2024
Dossier en réclamation d'une pénalité de 5 %	0	0

Formations et conférences

	2024-2025	2023-2024
Formations en salle ou en classe virtuelle	5	17
Conférences lors d'une réunion de section	1	4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Appels et visites

	2024-2025	2023-2024
Appels téléphoniques	10 766	10 976
Visiteurs	1 350	1 090

Demandes de renseignements

	2024-2025	2023-2024
Demandes de renseignements	73	66

Mouvements de membership / licence de sous-catégorie 16

	2024-2025	2023-2024
Membres actifs	3 992	3 802
Membres discontinués	171	252
Admissions/Réadmissions	407	312
Examens administrés	1 754	1 531
Examens pour la licence de sous-catégorie 16	906	789

Activités des comités

	2024-2025	2023-2024
Comité de qualification (dossiers entendus)	10	9
Comité de révision (dossiers entendus)	0	2

STATISTIQUES (SUITE)

DIRECTION DE LA FORMATION

	2024-2025	2023-2024
Nombre de participants aux formations (tout mode de diffusion confondu)	2 967	12 152
Nombre de participants aux formations Web (24/7)	1 219	8 477
Nombre de participants aux événements et webinaires	1 149	2 067
Nombre de sessions en salle et en classe virtuelle	106	202
Nombre de formations en entreprise	1	4
Nombre de formations annulées	98	27
Nombre d'appels reçus et traités	2 164	4 571

DIRECTION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

	2024-2025	2023-2024
Nombre de paiements en ligne	3 125	3 056
Consultations en ligne de la carte des taux horaires recommandés et de la grille des taux horaires de référence	13 016	18 171
Nombre d'utilisations du <i>Calculateur de taux personnalisé</i> *	555	1 994
Nombre d'appels entrants redirigés	4 235	5 353
Nombre de consultations de la page <i>Programme d'épargne collectif des fonds d'investissement Cormel/Sécure</i>	504	651

*Statistique en date du 15 janvier. Date à laquelle le calculateur de taux personnalisé a été retiré du site Web en raison des travaux pour le développement de la nouvelle grille de taux de référence.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES PARTENARIATS

Participation de membres aux événements corporatifs

	2024-2025	2023-2024
Nombre de participants		
Congrès - ExpoShow	315	238
Salon MCEE	2 777*	-
Mars, mois de la formation	670	852
Webinaire sur le transfert d'entreprise	110	-
Webinaire sur les bornes de recharge rapide niveau 3	174	-
Webinaire sur le Calculateur de branchement d'immeuble d'habitation	198	-
Webinaire sur la Loi 25 : impacts et obligations	188	-

* Il s'agit du nombre personnes qui à l'inscription se sont dit intéressées par le secteur électricité.

Consultation du cmeq.org et formationcmeq.org

	2024-2025	2023-2024
Nombre de visiteurs		
cmeq.org	207 068	169 133
formationcmeq.org (CEF)	9 795*	25 845**

*Statistiques recueillies en date du 26 août 2025

**Portail membre + portail non-membre

Électriciens et électriciennes en construction*

	2024	2023
Main-d'œuvre totale	23 544	22 595
Femmes	762	680
Part des femmes	3,2 %	3,0 %

Source : Les femmes dans la construction - Portrait statistique 2024 (ccq.org)

Nombre d'heures travaillées en électricité dans la construction

	2024	2023
Électricité	29 888	28 601
Tous les métiers et occupations	210 857	208 783

Source : CCQ, avril 2025

LE MOT DU TRÉSORIER



**SYLVAIN
LEPAGE**

TRÉSORIER

À titre de trésorier, je suis satisfait d'annoncer des résultats positifs pour l'exercice clos au 31 juillet 2025. Toutefois, ces résultats sont nettement inférieurs à ceux de l'exercice précédent, ce qui était anticipé, puisque l'exercice clos le 31 juillet 2025 couvrait principalement la première année du cycle de la formation continue obligatoire de deux ans. Les résultats obtenus cette année, ainsi que ceux des deux exercices précédents, confirment que la majorité des heures de formations des répondants en exécution de travaux sont suivies lors de la deuxième année de la période de référence. Rassurons-nous, cette tendance n'est pas propre à la CMEQ, mais touche la majorité des ordres professionnels et des organismes de réglementation.

Heureusement, le déficit opérationnel de la CMEQ a pu être éclipsé par les rendements des placements détenus par la CMEQ, les marchés financiers ayant évolué à la hausse au courant des 12 derniers mois. C'est au total 726 580 \$ de gains déclarés mais non réalisés qui permettent de faire passer le résultat de l'exercice 2024-2025 au vert. J'attire également votre attention sur le fait que le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ), coentreprise fondée par l'ACQ, la CMMTQ et la CMEQ, a conclu son exercice 2024 avec un résultat largement positif.

L'APPORT FINANCIER DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2025

L'exercice financier 2024-2025 se clôture avec un excédent des revenus sur les dépenses.

Plus précisément, l'avoir des fonds de la CMEQ a évolué de la façon suivante :

- Fonds d'administration générale a diminué de 326 020 \$;
- Fonds de réserve a connu une augmentation de 358 576 \$;
- Fonds de cautionnement s'est accru de 98 284 \$;
- Fonds des immobilisations a diminué de 93 397 \$;
- Fonds du BSDQ termine en hausse de 375 175 \$;
- Fonds des ressources humaines a diminué de 3 745 \$.

L'avoir des membres est en augmentation de 408 873 \$ et totalisait 20 657 491 \$ au 31 juillet 2025.

UNE ANNÉE À VENIR PONCTUÉE PAR BIEN DES DÉFIS

L'exercice clos au 31 juillet 2025 a été excédentaire, et nous sommes confiants que l'exercice à venir le sera également. Nul doute que les revenus tirés de la formation auront une incidence importante sur le résultat de l'exercice à venir. Heureusement, car les chantiers seront multiples et nécessiteront la mobilisation de nombreuses ressources.

DG continue son projet de refonte des règles de gouvernance, campagne de visibilité télévisée, modernisation des infrastructures TI. À cela s'ajoute la sortie d'un nouveau *Code de construction Chapitre V*, nécessitant la révision des BTI, fiches d'inspection, formations, conférences de section, calculateurs et autres documents.

Sylvain Lepage, trésorier

LES ÉTATS FINANCIERS



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil provincial de

CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (la « corporation »), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2025, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les renseignements supplémentaires.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 juillet 2025,

ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Bégo S. G. N. C. S. L.*¹

Montréal
Le 02 octobre 2025

¹CPA auditeur, permis de comptabilité publique N°A108235



BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

							2025	2024
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des immobilisations \$	Fonds de réserve \$	Fonds de cautionnement \$	Fonds des ressources humaines \$	Fonds BSDQ \$	Total \$	Total \$
ACTIF								
COURT TERME								
Encaisse	2 643 764	-	-	-	-	-	2 643 764	3 394 255
Placements temporaires (note 5)	6 429 114	-	-	-	-	-	6 429 114	5 723 615
Débiteurs (note 6)	698 029	-	-	-	-	-	698 029	684 725
Stocks	40 610	-	-	-	-	-	40 610	97 227
Charges payées d'avance	227 139	-	-	-	-	-	227 139	243 994
À recevoir des autres fonds, sans intérêt	-	-	- 2 023 470	253 315	-	-	-	-
	10 038 656	-	- 2 023 470	253 315	-	-	10 038 656	10 143 816
PLACEMENTS (note 7)	998 886	- 6 047 163	-	-	-	-	7 046 049	6 638 141
PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE (note 8)	-	-	-	-	- 3 451 308	-	3 451 308	3 076 133
AMENDES À RECEVOIR (note 9)	595 715	-	-	-	-	-	595 715	495 886
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)	-	2 912 592	-	-	-	-	2 912 592	3 040 623
ACTIF INCORPOREL (note 10)	-	294 457	-	-	-	-	294 457	259 823
	1 594 601	3 207 049	6 047 163	-	-	3 451 308	14 300 121	13 510 606
	<u>11 633 257</u>	<u>3 207 049</u>	<u>6 047 163</u>	<u>2 023 470</u>	<u>253 315</u>	<u>3 451 308</u>	24 338 777	23 654 422
PASSIF								
COURT TERME								
Créditeurs (note 12)	419 819	-	-	-	-	-	419 819	575 881
Montant à rembourser aux membres	23 264	-	-	-	-	-	23 264	134 997
Produits reportés	3 238 203	-	-	-	-	-	3 238 203	2 694 926
Dû aux autres fonds, sans intérêt	2 276 785	-	-	-	-	-	-	-
	5 958 071	-	-	-	-	-	3 681 286	3 405 804
SOLDES DE FONDS								
Investis en immobilisations	- 3 207 049	-	-	-	-	-	3 207 049	3 300 446
Affectations d'origine interne	-	- 6 047 163	2 023 470	253 315	-	-	8 323 948	7 870 833
Affectations d'origine externe	-	-	-	-	- 3 451 308	-	3 451 308	3 076 133
Non grevés d'affectations	5 675 186	-	-	-	-	-	5 675 186	6 001 206
	5 675 186	3 207 049	6 047 163	2 023 470	253 315	3 451 308	20 657 491	20 248 618
	<u>11 633 257</u>	<u>3 207 049</u>	<u>6 047 163</u>	<u>2 023 470</u>	<u>253 315</u>	<u>3 451 308</u>	24 338 777	23 654 422

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

	2025						2024
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds des ressources humaines	Fonds BSDQ	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Admissions et cotisations	3 492 953	-	-	183 837	-	-	3 676 790
Qualification professionnelle	1 071 371	-	-	-	-	-	1 071 371
Amendes	386 370	-	-	-	-	-	386 370
Communications et partenariats	292 114	-	-	-	-	-	292 114
Formations	465 390	-	-	-	-	-	465 390
Magazine Électricité-Éclairage Québec	181 095	-	-	-	-	-	181 095
Publications	279 371	-	-	-	-	-	279 371
Congrès	313 696	-	-	-	-	-	313 696
Salon MCEE	272 545	-	-	-	-	-	272 545
Subventions pour formation et prévention	249 465	-	-	-	-	-	249 465
Services techniques	73 854	-	-	-	-	-	73 854
Services informatiques	59 481	-	-	-	-	-	59 481
Autres produits	126 707	-	-	-	-	-	126 707
Produits de placements	360 633	-	-	-	-	-	360 633
	7 625 045	-	-	183 837	-	-	7 808 882
CHARGES							
Salaires et charges sociales	4 824 011	-	-	13 911	-	-	4 837 922
Qualification professionnelle	245 494	-	-	-	-	-	245 494
Cautionnement	-	-	-	63 516	-	-	63 516
Amendes	23 645	-	-	-	-	-	23 645
Communications	117 428	-	-	-	-	-	117 428
Formations	54 118	-	-	-	-	-	54 118
Production E2Q et Flash Info	104 282	-	-	-	-	-	104 282
Coût des ventes de publication et fournitures	202 431	-	-	-	-	-	202 431
Congrès	430 698	-	-	-	-	-	430 698
Salon MCEE	84 025	-	-	-	-	-	84 025
Prévention SST	66 200	-	-	-	-	-	66 200
Comité	362 292	-	-	-	-	-	362 292
Remises et dépenses de sections	265 715	-	-	-	-	-	265 715
Autres	469 631	-	-	-	-	-	469 631
Indemnité de départ	-	-	-	-	55 167	-	55 167
Opérations	706 954	-	-	8 126	-	-	715 080
Radiation et provision d'amendes	104 068	-	-	-	-	-	104 068
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	-	300 052	-	-	-	-	300 052
	8 060 992	300 052	-	85 553	55 167	-	8 501 764
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(435 947)	(300 052)	-	98 284	(55 167)	-	(692 882)
GAIN NON RÉALISÉ SUR PLACEMENTS	368 004	-	358 576	-	-	-	726 580
AJUSTEMENT DU GAIN SUR CESSIION DE GCMEQ DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR	-	-	-	-	-	-	-
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DU BSDQ (note 8)	-	-	-	-	-	375 175	375 175
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(67 943)	(300 052)	358 576	98 284	(55 167)	375 175	408 873

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

							2025	2024
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des immobilisations \$	Fonds de réserve \$	Fonds de cautionnement \$	Fonds des ressources humaines \$	Fonds BSDQ \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	6 001 206	3 300 446	5 688 587	1 925 186	257 060	3 076 133	20 248 618	18 458 532
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(67 943)	(300 052)	358 576	98 284	(55 167)	375 175	408 873	1 790 086
Virements interfonds (note 4)	(206 655)	206 655	-	-	-	-	-	-
Affectations d'origine interne (note 4)	(51 422)	-	-	-	51 422	-	-	-
SOLDE À LA FIN	5 675 186	3 207 049	6 047 163	2 023 470	253 315	3 451 308	20 657 491	20 248 618

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	408 873	1 790 086
Ajustements :		
Gain non réalisé sur placements	(726 580)	(878 368)
Ajustement du gain sur cession de GCMEQ	-	(4 223)
Quote-part dans les résultats du BSDQ	(375 175)	(123 147)
Amortissement des immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	300 052	293 889
	(392 830)	1 078 237
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(13 304)	(168 120)
Stocks	56 617	(26 409)
Charges payées d'avance	16 855	85 779
Amendes à recevoir à long terme	(99 829)	69 356
Créditeurs	(156 062)	(82 599)
Montant à rembourser aux membres	(111 733)	(38 753)
Produits reportés	543 277	230 838
	(157 009)	1 148 329
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des certificats de placements et de compte d'épargne	(77)	(500 092)
Acquisition de placements	(386 750)	(1 040 001)
Produit brut de cession de GCMEQ	-	4 223
Encaissement de la balance de prix de vente à recevoir - GCMEQ	-	505 905
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(206 655)	(168 547)
	(593 482)	(1 198 512)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(1 143 321)	(50 183)
ENCAISSE AU DÉBUT	3 394 255	3 444 438
ENCAISSE À LA FIN	2 250 934	3 394 255

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

NOTE 1

STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La corporation, fondée en vertu de la Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3), est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exemptée de l'impôt sur les bénéfices.

Le but de la corporation est d'augmenter la compétence et l'habileté de ses membres en vue d'assurer au public une plus grande sécurité, de réglementer leur discipline et leur conduite dans le métier, de faciliter et d'encourager leurs études, de leur permettre de discuter des questions les intéressant et de rendre à ses membres en général tous les services dont ils peuvent avoir besoin.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel.

Comptabilisation des produits et produits reportés

La corporation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés et applique la méthode du report pour

comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits de placements autres que les placements du fonds de réserve sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés, car ceux-ci servent au financement des charges d'opérations courantes. Les produits de cotisations annuelles de base, sont constatés dans l'exercice au cours duquel l'adhésion est en vigueur. Pour les produits d'amendes, ils sont constatés lors du jugement de la cour ou lors d'une décision du comité de discipline. Pour les autres principales catégories, les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus.

Les produits de subventions accordés à la corporation sont assujettis à certaines conditions que la corporation doit respecter. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées à titre de produits lorsque les conditions sont respectées.

Les produits reportés représentent principalement les cotisations annuelles et les droits et frais de licences perçus par anticipation.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale

Ce fonds est utilisé pour toutes les activités courantes de la corporation. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs et les dépenses d'amortissement afférents aux immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les activités relatives à la décision du conseil d'administration de créer un fonds de planification financière de 4 000 000 \$.

Fonds de cautionnement

Le fonds de cautionnement, anciennement le fonds d'indemnisation, présente les activités relatives à l'obligation exigée par la Régie du bâtiment du Québec de garantir une somme minimale de 500 000 \$ à titre de cautionnement pour fraudes, malversations ou détournements de fonds.

Fonds des ressources humaines

Le fonds des ressources humaines présente les activités relatives à la décision du conseil d'administration de créer un fonds de réserve suffisant pour subvenir aux paiements éventuels des indemnités de départ (ou de décès) de ses employés comptant plus de quinze ans de service continu.

Fonds BSDQ

Le fonds BSDQ représente la participation sans mise de fonds de la CMEQ dans l'actif net grevé d'affectations d'origine externe de cet organisme. Cette participation s'apprécie au prorata des contributions versées par les membres de la CMEQ en rapport avec l'ensemble des contributions reçues par la corporation, déductions faites des charges.

Ventilation des charges

Les charges d'opérations incluent les frais de bureau, le téléphone, les taxes d'affaires, les assurances, les frais d'audit, l'électricité, l'entretien et réparations de la bâtisse, la location de l'équipement ainsi que les dépenses informatiques. La corporation ventile ces charges au prorata du nombre d'employés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Participation dans une coentreprise

La participation dans la corporation sans but lucratif est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont comptabilisés au coût et amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtisse	2,5 %
Mobilier, équipement et agencement	10 %
Matériel informatique	25 %
Site Internet	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la corporation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, y compris les instruments financiers suivants, acquis ou pris en charge dans une opération entre apparentés : les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif ou dont les données d'entrée pour la détermination de la juste valeur sont observables,

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

et les dérivés. Cependant, les instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés réalisées dans le cours normal des activités, ou dans certaines circonstances, résultant d'opérations réalisées hors du cours normal des activités, sont évaluées à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue. Les instruments financiers, autres que ceux mentionnés ci-dessus, résultant d'opérations entre apparentés réalisées hors du cours normal des activités, sont habituellement évalués au coût, le coût dépendra du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés réalisée hors du cours normal des activités et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie futurs non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la corporation dans le cadre de l'opération.

La corporation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des certificats de placement garanti, du compte d'épargne-placement, des débiteurs et des amendes à recevoir.

Les actifs financiers de la corporation évalués à la juste valeur se composent des fonds indiciels, Cormel et Sécure.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus, des remises aux sections et des montants à rembourser aux membres.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire, la corporation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la corporation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-valeur n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument financier. Lorsque l'instrument financier est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument financier selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTE 3

MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Le 1^{er} août 2024, la corporation a adopté la note d'orientation en comptabilité NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur la comptabilisation et les informations à fournir par une entité cliente qui conclut un tel accord. Au

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025 (SUITE)

moment de la conclusion de l'accord, la NOC-20 exige que la corporation répartisse la contrepartie entre les composantes importantes de l'accord, autres que les immobilisations corporelles qui n'entrent pas dans le champ d'application de la NOC-20. Selon la NOC-20, les composantes importantes d'un accord d'infonuagique comprennent l'actif incorporel logiciel, lorsque cette composante répond à la définition d'actif incorporel selon le chapitre 3064, Écarts d'acquisition et actifs incorporels, cette composante étant plutôt un logiciel-service si les conditions du chapitre 3064 ne sont pas rencontrées, et les activités d'implantation du logiciel.

Selon la NOC-20, la corporation capitalise au bilan les actifs incorporels logiciels ainsi que les activités d'implantation du logiciel. Lorsque le logiciel est un logiciel-service, la corporation a le choix de passer en charges les activités d'implantation ou de les capitaliser au bilan en tant qu'actif incorporel distinct et de l'amortir sur la durée de l'accord.

Les dispositions transitoires de la NOC-20 permettent le choix d'appliquer le traitement comptable de manière rétrospective selon les exigences du chapitre 1506, Modifications comptables, ou d'appliquer de manière rétrospective la NOC-20 uniquement aux dépenses liées aux activités d'implantation de logiciel-service à compter de l'ouverture de la première période présentée dans les états financiers. La corporation a choisi d'appliquer ce dernier choix.

L'application de la NOC-20 n'a eu aucun effet significatif les états financiers.

NOTE 4

VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Un montant de 206 655 \$ a été transféré du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations pour financer les acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels. La corporation a également affecté une somme de 51 422 \$ à son fonds des ressources humaines pour des allocations de retraite de ses employés selon ses politiques administratives.

NOTE 5

PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2025	2024
	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Banque Laurentienne - Certificats de placement garanti, au coût après amortissement; taux variant de 3,70 % à 5,65 %	4 000 000	4 000 000
Tangerine - Compte d'épargne-placement, au coût après amortissement; taux de 1,95 %	3 930	3 853
Desjardins - Fonds indiciaires, à la juste valeur	2 425 184	1 719 762
	6 429 114	5 723 615

NOTE 6

DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Clients	362 821	448 317
Amendes à recevoir	31 227	17 444
Avances sur dépenses et aux employés	2 268	12 400
Intérêts courus	301 713	206 564
	698 029	684 725

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025 (SUITE)

NOTE 7

PLACEMENTS

	2025	2024
	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE Parts du Fonds Sécure, à la juste valeur	998 886	949 554
FONDS DE RÉSERVE Parts du Fonds Cormel, à la juste valeur	6 047 163	5 688 587
	7 046 049	6 638 141

NOTE 8

PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

Le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) est une société « sui generis » à but non lucratif constituée en vertu du Code civil du Québec. Sa mission consiste à recevoir et acheminer des soumissions d'entrepreneurs spécialisés travaillant sur le territoire québécois, afin de permettre aux entrepreneurs généraux et spécialisés, et ultimement aux propriétaires, de bénéficier des bienfaits d'une saine concurrence par l'application d'un code de soumission.

Le BSDQ est contrôlé conjointement par la Corporation et deux autres organismes, soit la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) et l'Association de la construction du Québec (ACQ).

La quote-part de la corporation dans la coentreprise BSDQ, soit 26,54 % (26,14 % en 2024) se définit comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Actif	6 406 013	7 019 986
Passif	2 954 705	3 943 853
Actif net	3 451 308	3 076 133
Produits	1 383 645	1 155 234
Charges	1 008 470	1 032 087
Excédent	375 175	123 147

NOTE 9

AMENDES À RECEVOIR

	2025	2024
	\$	\$
Amendes à recevoir	691 419	643 685
Dépréciation pour créances douteuses	(95 704)	(147 799)
	595 715	495 886

NOTE 10

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIF INCORPOREL

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2025		2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
CORPORELLES :			
Terrain	200 000	-	200 000
Bâtisse	4 756 263	2 206 248	2 550 015
Mobilier, équipement et agencement	354 175	283 755	70 420
Matériel informatique	248 019	155 862	92 157
	5 558 457	2 645 865	2 912 592
ACTIF INCORPOREL :			
Site Internet	733 939	439 482	294 457
	6 292 396	3 085 347	3 207 049

Au cours de l'exercice, la corporation a radié dans ses registres comptables un montant de 98 293 \$ de coût et d'amortissement cumulé pour les actifs entièrement amortis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025 (SUITE)

NOTE 11

EMPRUNT BANCAIRE

La corporation dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 000 \$, garantie par une hypothèque de 1^{er} rang sur l'immeuble, au taux préférentiel plus 1 %, renégociable annuellement.

NOTE 12

CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	405 451	540 136
Remises aux sections	4 193	804
Sommes à remettre à l'État	10 173	34 941
	419 817	575 881

NOTE 13

ENGAGEMENTS

La corporation est engagée d'après des contrats de location d'équipements de bureau et de location de matériel roulant échéant à différentes dates jusqu'en octobre 2029 à verser une somme de 142 130 \$. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à : 46 972 \$ en 2026, à 33 320 \$ en 2027, à 32 079 \$ en 2028 et à 29 759 \$ en 2029.

NOTE 14

INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La corporation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique

l'exposition de la corporation aux risques à la date du bilan, soit au 31 juillet 2025.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La corporation est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses charges. Au cours de l'exercice, la corporation a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de la diminution des créditeurs et du montant à rembourser aux membres.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la corporation sont liés aux débiteurs et amendes à recevoir. La corporation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La corporation n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. La corporation est exposée au risque de prix autre en ce qui concerne ses placements dans les fonds indiciels, Cormel et Sécure. Au cours de l'exercice, la corporation a modifié son exposition au risque de prix autre par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des placements temporaires et des placements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025 (SUITE)

NOTE 15

VENTILATION DES CHARGES D'OPÉRATIONS

	2025	2024
	%	%
Fonds d'administration générale		
Direction générale	6	7
Finances et administration	17	14
Communications et partenariats	11	10
Formation	9	13
Qualification professionnelle	25	19
Affaires juridiques	15	18
Services techniques et SST	12	14
Gestion de projets et des TI	5	5
	100	100

NOTE 16

CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

									2025	2024
	Direction générale \$	Finances et administration \$	Communications et partenariats \$	Formation \$	Qualification professionnelle \$	Affaires juridiques \$	Services techniques et SST \$	Gestion des projets et des TI \$	Total \$	Total \$
Salaires et charges sociales	514 243	649 692	534 776	396 674	708 017	782 202	773 486	464 921	4 824 011	4 289 215
Communications	-	-	117 428	-	-	-	-	-	117 428	153 956
Formations	-	-	-	54 118	-	-	-	-	54 118	198 423
Production E2Q et Flash Info	-	-	104 282	-	-	-	-	-	104 282	125 204
Coût des ventes de publication et fournitures	-	-	202 431	-	-	-	-	-	202 431	254 996
Congrès	430 698	-	-	-	-	-	-	-	430 698	396 036
Salon MCEE	-	-	84 025	-	-	-	-	-	84 025	-
Comités	257 440	7 306	-	-	20 828	62 497	14 221	-	362 292	294 888
Remises et dépenses de sections	-	265 715	-	-	-	-	-	-	265 715	262 102
Opérations	39 182	120 051	77 477	66 021	174 266	109 481	84 333	36 143	706 954	684 144
Radiation et provision d'amendes	-	-	-	-	-	104 068	-	-	104 068	157 810
Autres	195 018	91 556	-	80 915	245 494	59 616	86 147	46 224	804 970	781 219
TOTAL DES CHARGES	1 436 581	1 134 320	1 120 419	597 728	1 148 605	1 117 864	958 187	547 288	8 060 992	7 597 993
TOTAL DES PRODUITS	313 696	3 593 799	1 033 879	565 390	1 071 371	403 477	223 319	59 481	7 264 412	8 113 848
EXCÉDENT (INSUFFI- SANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORTS AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(1 122 885)	2 459 479	(86 540)	(32 338)	(77 234)	(714 387)	(734 868)	(487 807)	(796 580)	515 855
AUTRES ÉLÉMENTS										
GAIN NON RÉALISÉ SUR PLACEMENTS									368 004	263 061
PRODUITS DE PLACEMENTS									360 633	465 341
									728 637	728 402
EXCÉDENT (INSUFFI- SANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORTS AUX CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE									(67 943)	1 244 257



RENCONTRES DES COMITÉS DE LA CMEQ

CONSEIL PROVINCIAL D'ADMINISTRATION

25-10-2024
22-11-2024
29-11-2024
24-04-2025
20-06-2025

COMITÉ EXÉCUTIF

20-09-2024
04-10-2024
24-10-2024
26-10-2024
28-11-2024
06-12-2024
07-02-2025
14-03-2025
23-04-2025
19-06-2025

COMITÉ D'APPEL

30-09-2024
25-02-2025
31-03-2025

COMITÉ D'ÉTUDE DES PLAINTES

30-08-2024
27-09-2024
01-11-2024
13-12-2024
31-01-2025
28-02-2025
14-03-2025
28-03-2025
02-05-2025
30-05-2025
27-06-2025

COMITÉ DE DISCIPLINE

05-09-2024 et 06-09-2024
03-10-2024 et 04-10-2024
07-11-2024 et 08-11-2024
04-12-2024, 05-12-2024 et 06-12-2024
06-02-2025 et 07-02-2025
13-03-2025 et 14-03-2025
09-04-2025, 10-04-2025 et 11-04-2025
08-05-2025 et 09-05-2025
05-06-2025 et 06-06-2025
09-07-2025, 10-07-2025 et 11-07-2025

COMITÉ DE QUALIFICATION

19-08-2024
18-11-2024
27-01-2025
12-05-2025
13-05-2025
16-06-2025
07-07-2025

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

16-09-2024
23-10-2024
15-11-2024
28-02-2025
13-06-2025

COMITÉ DES CANDIDATURES ET ÉLECTIONS

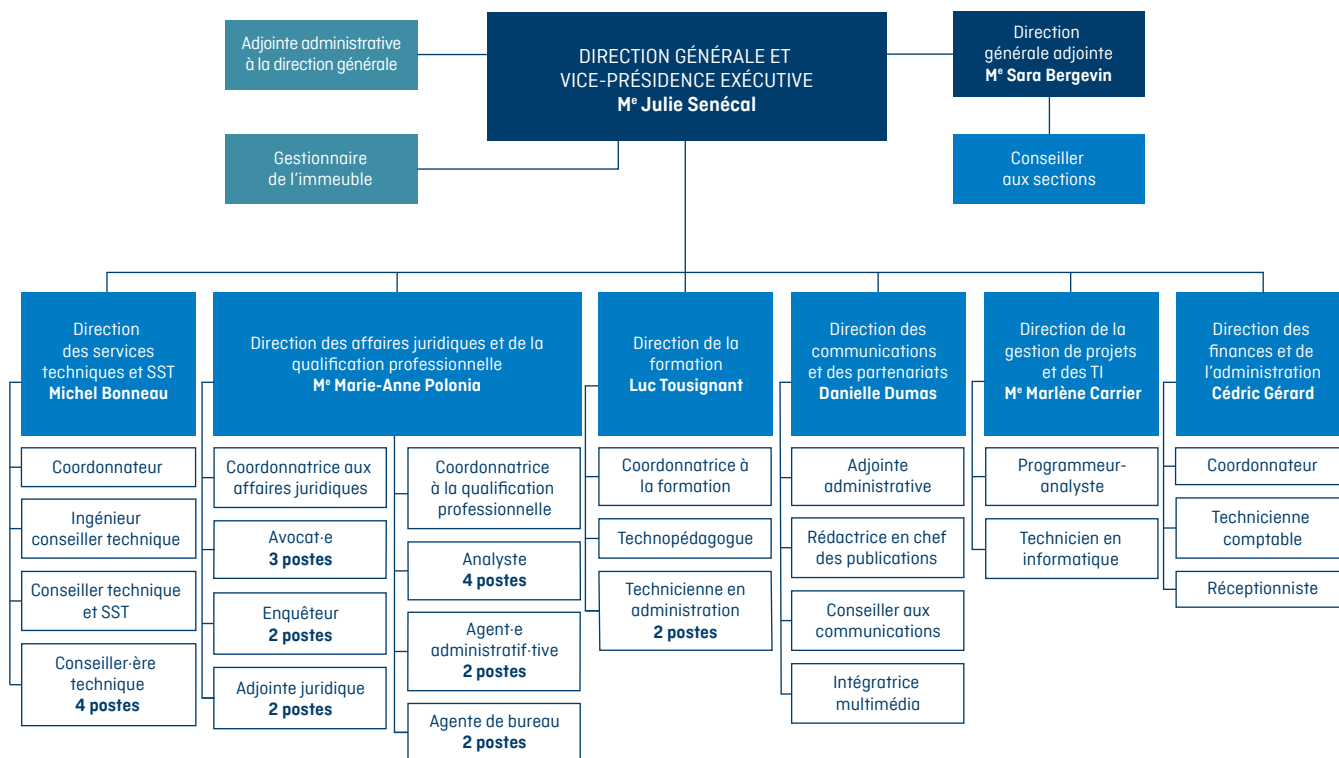
07-10-2024

HYDRO-QUÉBEC - CMEQ TABLES RÉGIONALES

20-08-2024	Est du Québec à Rimouski
28-08-2024	Laurentides à Rouyn
05-09-2024	Richelieu à St-Bruno
11-09-2024	Laurentides à Laval
17-09-2024	Laurentides à Gatineau
25-09-2024	Montréal à Montréal
02-10-2024	Montmorency à Québec
02-04-2025	Est du Québec à Rimouski
09-04-2025	Laurentides à Rouyn
17-04-2025	Richelieu à St-Bruno
29-04-2025	Laurentides à Laval
30-04-2025	Montréal à Montréal
07-05-2025	Montmorency à Québec

L'ORGANIGRAMME

AU 31 JUILLET 2025





5925, boul. Décarie
Montréal, (Québec) H3W 3C9

www.cmeq.org • info@cmeq.org
T 514 738-2184 / 1 800 361-9061

 **cmeq**
Corporation des maîtres
électriciens du Québec